

## BUDGET PRIMITIF 2019

### NOTE DE PRÉSENTATION

#### BUDGET PRINCIPAL

Le Budget Primitif 2019 s'équilibre comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	922 280.00 €	1 145 065.62 €
Investissement	427 044.17€	427 044.17 €
<b>Total du budget</b>	<b>1 349 324.17€</b>	<b>1 572 109.79 €</b>

#### LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

##### I- Les dépenses de fonctionnement

##### 1- Les charges à caractère général (chapitre 011) :

Ce paragraphe relatif à la section de fonctionnement regroupe toutes les dépenses annuelles récurrentes et nécessaires au fonctionnement des services (prestations de services, eau, énergie, combustibles, carburants, alimentation, fournitures, contrats, entretien, maintenance, primes d'assurance, documentation, formation du personnel, honoraires, publications, transports, frais d'affranchissement et de télécommunication, frais de nettoyage des locaux.

BP 2018	BP 2019
246 590 €	280 317 €

##### 2- Les charges de personnel (chapitre 012) :

Ce chapitre constitue les crédits dédiés à la masse salariale avec les charges, cotisations et impôts qui s'y rapportent.

BP 2018	BP 2019
310 670€	325 735 €

##### 3- Autres charges de gestion courante (chapitre 65) :

Ce chapitre regroupe l'ensemble des charges liées aux élus : indemnités, frais de missions, cotisations, formation, la participation obligatoire de la commune au service incendie, les contributions aux organismes de regroupement (Syndicat du Collège de St-Loup), coopératives scolaires, et les subventions aux associations.

BP 2018	BP 2019
89 406 €	88 355 €

##### 4- Charges financières (chapitre 66) :

BP 2018	BP 2019
18 807 €	17 187 €

Sont comptabilisés à ce chapitre, les intérêts de l'emprunt

#### 5- Charges exceptionnelles (chapitre 67) :

BP 2018	BP 2019
2 000 €	1 000 €

Sont comptabilisées à ce chapitre les intérêts moratoires.

#### 6- Dépenses imprévues de fonctionnement (chapitre 022) :

BP 2018	BP 2019
5 000 €	5 000 €

#### 7- Virement à la section d'investissement (chapitre 023) :

BP 2018	BP 2019
193 554 €	204 001 €

En 2018, notre autofinancement est porté à 204 290 €.

#### 8- Opérations d'ordre de transfert entre sections (chapitre 042) :

BP 2018	BP 2019
0 €	685 €

Ce chapitre regroupe l'ensemble des opérations d'ordre qui se traduisent par une dépense de fonctionnement et une recette d'investissement. Il s'agit notamment des dotations aux amortissements.

### II- Les recettes de fonctionnement

#### 1- Chapitre 013 : atténuation de charges

BP 2018	BP 2019
0 €	6 890 €

Ce chapitre enregistre notamment le remboursement des indemnités journalières de maladie que la collectivité a payées à son personnel. Ces remboursements sont aléatoires et de ce fait la somme budgétisée l'est.

#### 2- Chapitre 70 : Produits des services, du domaine et ventes diverses

BP 2018	BP 2019
243 620 €	176 310 €

Les principales recettes de ce chapitre se décomposent comme suit :

- Coupes de bois 158 500 €
- Menus produits forestiers 4 900 €
- Redevance d'occupation du domaine public communal : 6 800 € (occupation du domaine public par des antennes de téléphonie, par ERDF, GRDF et les commerces ambulants)
- Remboursements par d'autres redevables : 3 200 € (recettes liées à divers remboursements et notamment aux remboursements par les occupants des logements communaux des charges locatives)

#### 3- Chapitre 73 : Impôts et taxes

BP 2018	BP 2019
271 824 €	282 273 €

Ce chapitre regroupe l'ensemble des recettes fiscales directes ou indirectes perçues par la commune, les dotations de la Communauté de communes de la Haute-Comté, et les droits d'enregistrement...

#### a- Les taxes foncières et d'habitation : (article 73111)

Il est budgétisé à cet article, la somme de 229 655 € au titre du produit fiscal attendu.

La municipalité a décidé de maintenir les taux communaux de la taxe d'habitation (5.79%), de la taxe foncière sur le bâti (12.68 %) et de la taxe foncière sur le non bâti (47.26%).

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat, en fonction du bien immobilier, et connaît chaque année, une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la loi de finances. Pour 2019, la revalorisation nationale des bases a été fixée à 2.2 % (au lieu de 1,2% l'année dernière)..

	TAUX 2017	BASE 2017	TAUX 2018	BASE 2018'	TAUX 2019	BASE 2019	PRODUIT 2019
TH	5.79	1 312 000	5.79	1 328 000	5.79	1 359 000	78 686
TFB	12.68	1 029 000	12.68	1 040 000	12.68	1 065 000	135 042
TFNB	47.26	32 700	47.26	33 000	47.26	33 700	15 927

#### b- L'Attribution de Compensation communautaire : (article 73211)

Versée par la Communauté de Communes de la Haute Comté, l'Attribution de Compensation évolue en contrepartie des transferts de compétences et de charges. Le montant s'inscrit à hauteur de 32 000 €.

#### c- Les autres recettes du chapitre 73 :

- A l'article 7323 est inscrite la recette relative au FNGIR.

Le FNGIR vise à assurer à chaque collectivité « la compensation des conséquences financières de la réforme de la taxe professionnelle ». Il est alimenté par les collectivités gagnantes à la réforme au profit des collectivités perdantes.

- A l'article 7381 est inscrite la recette relative à la taxe additionnelle aux droits d'enregistrement. Elle est exigible sur les mutations à titre onéreux d'immeubles, de droits immobiliers, de fonds de commerce, de droit à bail...

#### 4- Chapitre 74 : Dotations, subventions et participations

Ce chapitre regroupe l'ensemble des concours financiers globalisés de l'État, les aides (participations et subventions) en provenance de collectivités territoriales (Conseil départemental) et d'organismes divers ainsi que la compensation de l'État au titre des exonérations de taxe d'habitation.

BP 2018	BP 2019
209 336 €	217 332 €

- La Dotation Globale de Fonctionnement (article 7411) est estimée à 116 781 € pour 2019. La population a diminué de 24 habitants entre 2018 et 2019

- La Dotation de Solidarité Rurale (article 74121) est estimée à 65 000 €

- Participation de La Poste aux frais de fonctionnement de l'Agence Postale Communale (article 7478) : 14 028 €

- Compensations de l'État au titre des exonérations de taxe d'habitation (article 74835) : 9 880 €

#### 5- Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante

BP 2018	BP 2019
52 000 €	52 000 €

Ce chapitre enregistre les produits relevant de la gestion du domaine de la commune avec notamment les loyers des immeubles (logements et salle polyvalente).

## LA SECTION D'INVESTISSEMENT

En 2019, le budget réservé aux investissements s'élève à 427 044 €. Ce budget est couvert par des ressources de la section d'investissement : les subventions d'équipement, les dotations (dont celles liées aux amortissements), le prélèvement sur les recettes de fonctionnement et le recours à l'emprunt.

### I- Les dépenses d'investissement

#### 1 - Chapitre 21 : Immobilisations corporelles

BP 2018	BP 2019
153 167 €	177 099 €

Les investissements 2019 se décomposent globalement de la manière suivante :

- **Article 2117 : 34 930 €** Travaux en forêt
- **Article 21316 : 25 200 €** Poursuite des travaux de restructuration du cimetière
- **Article 21318 : 3 000 €** Remplacement d'une pièce de l'alambic
- **Article 2151: 78 000 €** Travaux de réfection des voies impasse du Cottage
- **Article 21534: 1 458 €**  
Reversement de FCTVA au SIED pour les travaux d'éclairage public impasse du Cottage
- **Article 21568 : 2 500 €**  
achat d'extincteurs pour les bâtiments communaux, d'un défibrillateur pour la salle polyvalente et de tenues d'intervention pour les pompiers
- **Article 2158 : 30 000 €** Installation d'un système de vidéo-protection
- **Article 2183 : 800 €** Achat d'un onduleur pour le secrétariat et d'un PC portable pour l'école maternelle
- **Article 2188 : 1211 €**  
Achat d'un micro-onde pour la salle polyvalente et d'un lave-linge pour l'école maternelle

#### 2 - Remboursement d'emprunt (chapitre 16)

BP 2018	BP 2019
83 681 €	83 769 €

Le remboursement du capital de l'emprunt se chiffre à 81 769 € pour l'année 2019.  
2 000 € sont inscrits pour le remboursement de cautions aux locataires de la salle polyvalente.

#### 3- Dépenses imprévues d'investissement (chapitre 020) :

BP 2018	BP 2019
5 000 €	5 000 €

#### 4- Opérations patrimoniales (chapitre 041) :

BP 2018	BP 2019
15 268 €	12 968 €

Ce chapitre retrace tant en recettes qu'en dépenses toutes les opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement. Il totalise 12 968 € correspondant à l'intégration patrimoniale de terrains acquis ou rétrocédés à l'euro symbolique.

## II- Les recettes d'investissement

### 1- Subventions d'investissement reçues (chapitre 13) :

BP 2018	BP 2019
12 000 €	17 191 €

Sont comptabilisées à ce chapitre la subvention voirie accordée par le Conseil départemental (article 1323) et la DETR pour l'installation d'un système de vidéo-protection

### 2- Dotations, fonds divers et réserves – hors 1068 (chapitre 10) :

Ce chapitre regroupe les recettes liées au Fonds de Compensation de la TVA (11 091 € prévus pour l'année 2019) ainsi que les recettes générées par la Taxe d'Aménagement (TA), ces dernières sont estimées pour cette année à 1 400 €.

BP 2018	BP 2019
13 634 €	12 491 €

### 3- Dépôts et cautionnements reçus (chapitre 165) :

BP 2018	BP 2019
2 000 €	2000 €

Sont comptabilisées à ce chapitre les cautions pour location de salle.

### 4- Produit des cessions (chapitre 024) :

BP 2018	BP 2019
0 €	30 000 €

Est comptabilisée à ce chapitre la cession de l'immeuble sis 2-2A-2B rue des Genêts.

### 5- Virement de la section de fonctionnement (chapitre 021) :

BP 2018	BP 2019
193 554 €	204 001 €

Ce chapitre correspond à l'excédent de fonctionnement reporté en section d'investissement.

### 6- Opérations d'ordre de transfert entre sections (chapitre 040) :

BP 2016	BP 2017
0 €	685 €

Ce chapitre regroupe l'ensemble des opérations d'ordre qui se traduisent par une recette de fonctionnement et une dépense d'investissement. Il s'agit notamment des reprises sur dotations aux amortissements.

### 7- Opérations patrimoniales (chapitre 041) :

BP 2018	BP 2019
15 268 €	12 968 €

Ce chapitre retrace tant en recettes qu'en dépenses toutes les opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement. Il totalise 12 968 € correspondant à l'intégration patrimoniale de terrains acquis ou rétrocédés à l'euro symbolique.

## BUDGET ANNEXE DE L'EAU

Le Budget Primitif 2019 s'équilibre comme suit :

	Dépenses	Recettes
Exploitation	135 435 €	135 435 €
Investissement	199 998 €	199 998 €
<b>Total du budget</b>	<b>335 433 €</b>	<b>335 433 €</b>

### LA SECTION D'EXPLOITATION

#### I - Les dépenses d'exploitation

##### 1- Les charges à caractère général (chapitre 011) :

BP 2018	BP 2019
17 805 €	17 900 €

Sont budgétisés à ce chapitre la redevance captage de sources, les dépenses de réparations éventuelles ainsi que les honoraires versés au Conseil départemental pour la prestation SATE (service d'assistance technique).

##### 2- Charges exceptionnelles (chapitre 67)

BP 2018	BP 2019
500 €	500 €

Sont comptabilisées à ce chapitre, les intérêts moratoires.

##### 3- Dépenses imprévues de fonctionnement (chapitre 022) :

BP 2018	BP 2019
1 300 €	1 300 €

##### 4- Virement à la section d'investissement (chapitre 023) :

BP 2018	BP 2019
94 512 €	102 619 €

##### 5- Opérations d'ordre de transfert entre sections (chapitre 042) :

BP 2018	BP 2019
11 156 €	13 116 €

Ce chapitre regroupe l'ensemble des opérations d'ordre qui se traduisent par une dépense de fonctionnement et une recette d'investissement. Il s'agit notamment des dotations aux amortissements.

#### II - Les recettes d'exploitation

##### 1 - Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante

BP 2018	BP 2019
24 000 €	23 500 €

Ce chapitre enregistre les produits de la part communale eau.

## 2- Opérations d'ordre entre sections (chapitre 042) :

BP 2018	BP 2019
630 €	630 €

Ce chapitre regroupe l'ensemble des opérations d'ordre qui se traduisent par une recette de fonctionnement et une dépense d'investissement. Il s'agit notamment des reprises sur dotations aux amortissements

## LA SECTION D'INVESTISSEMENT

### I - Les dépenses d'investissement

#### 1 - Chapitre 21 : Immobilisations corporelles

BP 2018	BP 2019
0 €	25 000€

#### 2 - Chapitre 23 : Immobilisations en cours

BP 2018	BP 2019
173 774 €	169 368€

#### 3- Dépenses imprévues d'investissement (chapitre 020) :

BP 2018	BP 2019
5 000 €	5 000 €

#### 4- Opérations d'ordre de transfert entre sections (chapitre 040) :

BP 2018	BP 2019
630 €	630 €

Ce chapitre regroupe l'ensemble des opérations d'ordre qui se traduisent par une recette de fonctionnement et une dépense d'investissement. Il s'agit notamment des reprises sur dotations aux amortissements.

### II - Les recettes d'investissement

#### 1- Virement de la section de fonctionnement (chapitre 021) :

BP 2018	BP 2019
94 512 €	102 619 €

Ce chapitre correspond à l'excédent de fonctionnement reporté en section d'investissement.

#### 2- Opérations d'ordre de transfert entre sections (chapitre 040) :

BP 2018	BP 2019
11 156 €	13 116 €

Ce chapitre regroupe l'ensemble des opérations d'ordre qui se traduisent par une recette de fonctionnement et une dépense d'investissement. Il s'agit notamment des reprises sur dotations aux amortissements.

## **BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT**

Le Budget Primitif 2019 s'équilibre comme suit :

	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
<b>Exploitation</b>	88 142 €	88 142 €
<b>Investissement</b>	140 762 €	140 762 €
<b>Total du budget</b>	228 904 €	228 905 €

### **LA SECTION D'EXPLOITATION**

#### **II - Les dépenses d'exploitation**

##### **1- Les charges à caractère général (chapitre 011) :**

<b>BP 2018</b>	<b>BP 2019</b>
21 950 €	22 331 €

Sont budgétisés à ce chapitre le traitement des boues non conformes, les dépenses de réparations éventuelles ainsi que les honoraires versés au Conseil départemental pour la prestation SATE (service d'assistance technique).

##### **2- Autres charges de gestion courante (chapitre 65) :**

<b>BP 2018</b>	<b>BP 2019</b>
5 000 €	5 000 €

Sont inscrits 5000 € pour la rémunération versée à VEOLIA au titre des eaux pluviales.

##### **3- Charges financières (chapitre 66) :**

<b>BP 2018</b>	<b>BP 2019</b>
1 152 €	901 €

Ce chapitre se ventile entre les intérêts des prêts réglés à échéance et les Intérêts Courus Non Échus (ICNE) au 31/12/2019 desquels sont soustraits les ICNE au 31/12/2018.

##### **4- Dépenses imprévues de fonctionnement (chapitre 022) :**

<b>BP 2018</b>	<b>BP 2019</b>
2 000 €	2 000 €

##### **5- Virement à la section d'investissement (chapitre 023) :**

<b>BP 2018</b>	<b>BP 2019</b>
38 983 €	43 521 €

##### **6- Opérations d'ordre de transfert entre sections (chapitre 042) :**

<b>BP 2018</b>	<b>BP 2019</b>
14 334 €	14 389 €

Ce chapitre regroupe l'ensemble des opérations d'ordre qui se traduisent par une dépense de fonctionnement et une recette d'investissement. Il s'agit notamment des dotations aux amortissements.



## II - Les recettes d'exploitation

### 1 - Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante

BP 2018	BP 2019
22 000 €	22 000 €

Ce chapitre enregistre les produits de la part communale assainissement.

### 4- Opérations d'ordre entre sections (chapitre 042) :

BP 2018	BP 2019
211 €	211 €

Ce chapitre regroupe l'ensemble des opérations d'ordre qui se traduisent par une recette de fonctionnement et une dépense d'investissement. Il s'agit notamment des reprises sur dotations aux amortissements

## LA SECTION D'INVESTISSEMENT

### I - Les dépenses d'investissement

#### 1- Immobilisations corporelles (chapitre 21) :

BP 2018	BP 2019
5 000 €	25 000 €

Sont inscrits 25 000 € pour la mise en conformité du réseau public d'assainissement à hauteur du 5 rue Marquiset.

#### 2 - Immobilisations en cours (chapitre 23)

BP 2018	BP 2019
115 126 €	104 426 €

Ce chapitre regroupe l'ensemble des dépenses liées à la réfection du réseau public d'assainissement.

#### 3- Emprunts et dettes assimilées (Chapitre 16)

BP 2018	BP 2019
5 881 €	6 125 €

Le remboursement du capital de l'emprunt se chiffre à 6 125 € pour l'année 2019.

#### 4 - Dépenses imprévues d'investissement (chapitre 020) :

BP 2018	BP 2019
5 000 €	5 000 €

#### 5- Opérations d'ordre de transfert entre sections (chapitre 040) :

BP 2018	BP 2019
211 €	211 €

Ce chapitre regroupe l'ensemble des opérations d'ordre qui se traduisent par une recette de fonctionnement et une dépense d'investissement. Il s'agit notamment des reprises sur dotations aux amortissements.

## II - Les recettes d'investissement

### 1- Subventions d'équipement (chapitre 021) :

<b>BP 2018</b>	<b>BP 2019</b>
10 000 €	10 000 €

### 1- Virement de la section de fonctionnement (chapitre 021) :

<b>BP 2018</b>	<b>BP 2019</b>
38 983 €	43 521 €

Ce chapitre correspond à l'excédent de fonctionnement reporté en section d'investissement.

### 2- Opérations d'ordre de transfert entre sections (chapitre 040) :

<b>BP 2018</b>	<b>BP 2019</b>
14 334 €	14 389 €

Ce chapitre regroupe l'ensemble des opérations d'ordre qui se traduisent par une recette de fonctionnement et une dépense d'investissement. Il s'agit notamment des reprises sur dotations aux amortissements.